ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 99247

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur les mesures de simplification de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) annoncées par le cabinet du Premier ministre le 19 septembre 2016. Le Gouvernement envisagerait, comme le recommandait le rapport Sirugue, de supprimer la possibilité de cumuler l'AAH et l'allocation de solidarité spécifique (ASS). De nombreux bénéficiaires touchant ces deux minimas seraient impactés par cette mesure, notamment les chômeurs de longue durée en situation de handicap qui sont souvent très éloignés de l'emploi. Des personnes en situation de handicap se font régulièrement écho des difficultés croissantes qu'ils ont à vivre ou plutôt survivre avec l'AAH dont le montant ne permet pas de faire face correctement au coût de la vie. Il lui demande ce qu'il envisage avant la fin du mandat présidentiel pour redonner du pouvoir d'achat aux bénéficiaires de l'AAH, notamment en termes de revalorisation de cette allocation.

Données clés

Auteur : M. Jean-Jacques Candelier
Circonscription : Nord (16e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 99247
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : Personnes handicapées et lutte contre l'exclusion
Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 27 septembre 2016, page 8751
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)